

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 6 octobre 2015 à 19h00 à la salle municipale de Cayamant, 6 chemin Lachapelle.

Sont présents : Robert Gaudette, Lise Crêtes, Nicolas Malette, Raymond Blais et Philippe Labelle
Est absente : Darquise Vallières

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Chantal Lamarche, Julie Jetté directrice générale/secrétaire trésorière, occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

AR15-10-288

Ouverture de la séance

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit ouverte.

Adoptée unanimement

AR15-10-289

Lecture et adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Lise crêtes, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement

AR15-10-290

Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, avec les correctifs apportés, à savoir :

Une note de la greffière adjointe a été annexée au procès-verbal du 11 août 2015, étant donné la divergence concernant le nom du proposeur :

- nom erroné : Raymond Blais;
- nom exact : Philippe Labelle;

Adoptée unanimement

AR15-10-291

Adoption des comptes payés, à payer et les rapports des revenus et dépenses au 30 septembre 2015

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que les rapports des états des activités financières, les listes des comptes payés (43 449,10\$) et à payer (126 768,44\$) ainsi que la liste supplémentaire des comptes à payer soient approuvées. Les factures ont été vérifiées par les conseillers, Raymond Blais et Lise Crêtes. Les comptes payés, le rapport des journaux des salaires, les rapports des états des activités financières, les comptes à payer et le rapport financier (bilan) au 30 septembre 2015.

Adoptée unanimement

AR15-10-292

Nomination – représentant vente pour taxes

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant peut enchérir et acquérir un immeuble mis en vente pour taxes municipales et ce conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

ATTENDU QU'UN certain immeuble sera mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

ATTENDU QUE le processus avait déjà été entamé auprès de nos conseillers juridiques ;

ATTENDU QUE ce processus avait été mis en attente ;

ATTENDU QUE ce conseil croit opportun d'autoriser, Hélène Joanisse, directrice adjointe et greffière adjointe à enchérir et acquérir un certain immeuble mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

Le conseiller, Raymond Blais, propose et il est résolu que conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise Hélène Joanisse à enchérir pour et au nom de la municipalité, un immeuble faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes tenue le 1^{er} octobre 2015 et ce jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais à cette même date.

Adoptée unanimement

AR15-10-293

Achat d'un moteur neuf – soumissions par voie d'invitations

ATTENDU QUE notre camion de voirie à la Municipalité est brisé ;

ATTENDU QUE le problème est au niveau du moteur ;

ATTENDU QUE nous avons fait faire des estimés pour la réparation et pour le remplacement ;

ATTENDU QUE c'est plus avantageux de procéder au remplacement du moteur ;

ATTENDU QUE nous avons fait faire des soumissions par Gérard Hubert Automobile Ltée, et Hindo Express ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Gérard Hubert Automobile Ltée.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la Municipalité face l'acquisition d'un nouveau moteur au prix de 20 810,00\$ plus les taxes applicables pour le camion de voirie.

Adoptée unanimement

NOTE AU PROCÈS-VERBAL : la directrice générale et secrétaire trésorière, Julie Jetté, dépose au conseil, les indicateurs de gestion pour l'année 2014.

AR15-10-294

Pouvoir à la mairesse suppléante

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que Madame Lise Crêtes mairesse suppléante, ait le pouvoir, en l'absence ou en cas d'impossibilité d'agir de la mairesse, de signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

.

Adoptée unanimement

AR15-10-295

Pouvoir à la directrice adjointe et secrétaire trésorière adjointe

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la directrice adjointe et secrétaire trésorière adjointe, Cynthia Emond, ait le pouvoir, en l'absence ou advenant l'impossibilité de le faire de la directrice générale-secrétaire trésorière, de signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

.

Adoptée unanimement

AR15-10-296

Maison de la culture – Demande d'appui

ATTENDU QUE la résolution no 2015R-AG300 de la MRCVG appuyant sans réserve les démarches de la Maison de la Culture afin que soit réalisé le plus rapidement possible le projet de rénovation de la salle de spectacle ;

ATTENDU QUE la région de la Vallée-de la Gatineau attend depuis six (6) ans la réalisation de ce projet qui est indispensable à son offre culturelle régionale et à son développement économique en général ;

ATTENDU QUE la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau a réalisé l'ensemble des phases requises pour amener le dossier de ce projet à l'étape de la prise

de décision quant à son financement et que ce dossier est complet depuis maintenant neuf (9) mois ;

ATTENDU QUE la demande de la MRCVG au ministère de la Culture et des Communications d'approuver le projet proposé par la Maison de la Culture Vallée-de-la-Gatineau et son financement avant la fin de l'année 2015 ;

POUR CES MOTIFS Il est proposé par le conseiller, Philippe Labelle et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'appuyer la résolution 2015-R-AG300 de la MRCVG et qu'une copie de cette résolution soit transmise à Mme Hélène David, Ministre de la Culture et des Communications, à Mme Stéphanie Vallée, Députée de Gatineau, Ministre de la Justice, Ministre responsable de la Condition féminine et Ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'à la MRCVG.

Adoptée unanimement

AR15-10-297

Paiement –facture CSFA – Hydro-Québec

Le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu de payer la facture d'Hydro-Québec au montant de 739,97\$ de la Coopérative de Solidarité de la Forêt de l'Aigle, à titre de gestionnaire temporaire de la Coopérative, tous les conseillers mentionnent leurs accord.

Adoptée unanimement

AR15-10-298

Achat de sel d'hiver saison 2015-2016

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu que la municipalité achète 2 voyages de Sel d'hiver de ±70 tonnes pour un montant total de 6877,50\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement

AR15-10-299

Travaux programme TECQ

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution. N.B. Article à ajouter pour toute programmation comportant des coûts réalisés
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que la municipalité procède à la demande des sommes dues suite aux à réaliser et les travaux réalisés du programme TECQ auprès du MAMOT.

Adoptée unanimement

AR15-10-300

Révocation et nomination d'un nouveau représentant (Revenu Québec)

Le conseiller Philippe Labelle propose et il est résolu de révoquer le nom de Mme Suzanne Vallières et nommer Julie Jetté à titre de représentante autorisée des services électroniques de Revenu Québec.

Adoptée unanimement

AR15-10-301

Heures d'ouverture Écocentre

ATTENDU QUE l'automne est arrivé et que les heures d'ensoleillement sont en diminution constante jusqu'à l'équinoxe d'automne ;

ATTENDU QUE selon notre calendrier 2015 de l'écocentre, nous avons un employé qui est cédulé pour travailler les samedis de 10h à 18h00 ;

ATTENDU QUE l'écocentre n'est pas muni d'éclairage ;

ATTENDU QUE les heures prévues ne pourront être respectées en raison de la noirceur de la saison ;

ATTENDU QUE nous ne pouvons laisser un employé travailler seul dans un endroit non-éclairé ;

ATTENDU QUE même les utilisateurs de l'écocentre ne pourront utiliser le site de façon sécuritaire ;

EN CONSÉQUENCE Philippe Labelle, propose et il est résolu que la Municipalité modifie les heures d'ouverture de l'écocentre à compter de samedi prochain, afin que les heures soient de 8h00 à 16h00 au lieu de 10h00 à 18h00 heure ;

Adoptée unanimement

Une période de question a eu lieu

AS15-10-302

Fermeture et levée de l'assemblée

Le conseiller, Nicolas Malette, propose et il est résolu que la présente séance soit levée à 19h45.

Adoptée unanimement

Chantal Lamarche
Mairesse

Julie Jetté
Directrice Générale